



L'HÉRALDIQUE ET VOUS...

Claire Boudreau
Héraut d'armes du Canada

L'ORIGINE DES ARMOIRIES (1^{re} partie) LES THÉORIES DES AUTEURS ANCIENS

Les hérauts d'armes ont été, au tournant du XIV^e siècle, les premiers à définir les armoiries et leur origine. Leurs traités racontent invariablement dans quelles conditions légendaires ces emblèmes furent inventés et pourquoi. Découvrons ici les fondements de leur théorie ancienne, qui marqua les esprits jusqu'au XVII^e siècle¹.

UNE EXISTENCE DATANT DE L'ANTIQUITÉ

Enseignée pendant près de deux siècles sans que nul ne la remette en question, l'ancienneté de la création des armoiries est perçue comme une réalité historique. Les armoiries ont été inventées par un roi (voire un prince), le créateur le plus souvent désigné étant Alexandre le Grand. Les auteurs attribuent aux armoiries des origines troyenne, grecque ou romaine. Une origine égyptienne, quelque peu ésotérique, est développée au XVI^e siècle sans que les autres théories antiques ne soient pour autant supplantées.

Au départ, les hérauts puisent leurs croyances aux sources romanesques des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles. Les auteurs de romans furent en effet les premiers à attribuer des armoiries aux principaux héros de l'Antiquité et de la Bible. Les livres d'histoire et les armoriaux comprenaient, eux aussi, des descriptions d'armoiries attribuées à des personnages de légendes ou vivant à des époques bien antérieures au XII^e siècle, qui vit l'apparition des armoiries, lesquelles figuraient par ailleurs sur des tapisseries, des sculptures et des tableaux. Ces armoiries, globalement qualifiées aujourd'hui d'« imaginaires », parce qu'elles sont le produit de l'imagination des hommes du Moyen Âge, précédèrent, inspirèrent et confortèrent la théorie ancienne des origines des armoiries, tout au long des derniers siècles du Moyen Âge.

UNE ORIGINE ROYALE

Dans la pensée des auteurs anciens, l'invention des armoiries est le fait d'un roi ou d'un personnage de haut niveau pouvant émettre des ordonnances pour le bien du royaume. Le roi étant le représentant de Dieu sur terre, les armoiries sont donc implicitement aussi l'œuvre de Dieu. Leur création première résulte d'une démarche réfléchie car le conseil royal, précise-t-on souvent, a ap-

puyé le roi dans sa décision. Le consensus des représentants du pouvoir augmente la valeur de la création armoriale originelle.

Cette paternité royale confère au créateur initial des droits et des devoirs qui définissent son autorité héraldique. Cette dernière se transmet de génération en génération aux souverains qui se voient, à l'occasion, dotés de pouvoirs réglementaires qui n'ont existé que dans l'imagination des auteurs de traités de blason. On avance, par exemple, que le roi de France surveille et contrôle l'utilisation générale de la fleur de lis dans les armoiries, de même que l'utilisation des couleurs azur et or. D'autres exemples concernent des figures variées du blason. Ne nous y trompons pas : il s'agit là de souhaits pieux d'écrivains car aucun souverain du Moyen Âge ne s'est ingéré de si près dans les pratiques héraldiques.

LA TRANSMISSION HÉRÉDITAIRE

Le caractère héréditaire des armoiries constitue un autre élément marquant de la définition armoriale ancienne. Le fait que les armoiries se transmettent de père en fils dans le cadre des lignées familiales est selon eux présent dès l'apparition antique des armoiries. Cette conception des armoiries était l'objet d'un consensus large à la fin du Moyen Âge et durant tout le XVI^e siècle. La vivacité des débats qui ont porté sur l'hérédité et l'ancienneté des armoiries démontre bien la position dominante que cette conception occupait encore au XVII^e siècle.

LE REJET DES ARMOIRIES LIBREMENT ADOPTÉES

Les auteurs de traités de blason enseignent qu'à l'origine toutes les armoiries – et ce sans exception – ont été royalement octroyées à leurs premiers possesseurs. Cette idée entraîne l'unanime dévalorisation des armoiries nouvelles, des armoiries prises librement et des armoiries modifiées sans l'autorisation de l'autorité telle que les auteurs se l'imaginent. Dans cet esprit, seuls les nobles de souche guerrière peuvent légitimement porter des armoiries. Plusieurs ouvrages passent sous silence l'état de la pratique coutumière, qui est tout autre, alors que d'autres la critiquent sans jamais s'y attarder.

L'acte de concession se situe dans le passé lointain et la grande majorité des armoiries véritables sont anciennes. Ce sont des marques d'appréciation, des récompenses.

¹ Le texte de cette chronique est une version très abrégée de l'introduction de Claire BOUDREAU, *L'héritage symbolique des hérauts d'armes*, Le léopard d'or, Paris, 2006.

IDENTIFIER ET RÉCOMPENSER LES COMBATTANTS

Sous la plume des premiers écrivains du blason, les armoiries sont avant tout créées dans le but de corriger une situation problématique. Le contexte se résume ainsi : un roi, dont l'identité peut varier, célèbre par ses conquêtes, déplore son incapacité à apprécier et récompenser la valeur personnelle de ses combattants qu'il ne peut distinguer les uns des autres lors des batailles. Il souhaite remédier au désordre qui s'ensuit et récompenser ses hommes de la façon la plus juste possible, c'est-à-dire en respectant les mérites de chacun. Les récompenses inciteront ses hommes au courage et à la prouesse militaire. Ce roi invente donc, d'un commun accord avec ses conseillers, le système des armoiries qui lui permet de reconnaître, de près ou de loin, les meilleurs chevaliers sur les champs de bataille. Elles constitueront les récompenses qu'il souhaite accorder à ses guerriers. Les armoiries devront pour cela être à l'image des prouesses de leur porteur, dont elles rappelleront et vanteront les mérites. Elles auront pour mission de personnaliser les hommes et de rendre compte de la hiérarchie naturelle qui élève et sépare les guerriers exceptionnels de la masse des combattants. Elles révéleront l'action glorieuse effectuée pour le bien public, au service du roi.

LE CONTEXTE DE LA GUERRE

Les théoriciens du blason s'accordent pour réserver aux combattants l'usage exclusif des armoiries. Ils ignorent donc, consciemment ou non, qu'à la fin du Moyen Âge les armoiries peuvent et sont quotidiennement utilisées par des individus étrangers au monde de la guerre. Les armoiries des bourgeois, des marchands, des communautés, des villes et des corporations ne sont citées que pour être critiquées ou dévalorisées d'une façon ou d'une autre.

Jusqu'au XVII^e siècle, seuls deux extraits de traités sont entièrement consacrés aux armoiries des femmes et des ecclésiastiques. Quelques femmes ayant livré combat, comme Alix de Montfort ou Jeanne d'Arc, ainsi que les reines, pourront conserver la forme classique de l'écu comme champ de leurs armoiries. Ce n'est qu'en souvenir des femmes guerrières que les autres femmes obtiennent le droit de porter des armoiries, qu'elles doivent obligatoirement disposer sur un écu en losange. De même, les ecclésiastiques qui défendent leur monastère et leur domaine ont le droit de porter des armoiries sur un écu classique. Tous les

autres doivent les porter sur un écu circulaire pour bien marquer qu'il ne s'agit que d'une exception ou d'un privilège. Les études modernes basées sur les sceaux armoriés du Moyen Âge montrent que ces enseignements ne sont pas suivis de près dans la pratique et que les catégories sociales non combattantes ont utilisé des écus de formes variables selon les lieux et les époques.

Le discours des traités de blason se caractérise donc par la simplicité de son idéologie quant à l'essence et l'origine des armoiries. Imprégné d'une conception armoriale militaire, il rejette les usages véritables de la société médiévale en matière d'armoiries. Les armoriaux anciens sont les produits d'une conception similaire des armoiries puisque seuls les écus des nobles et des guerriers y sont la plupart du temps recensés.

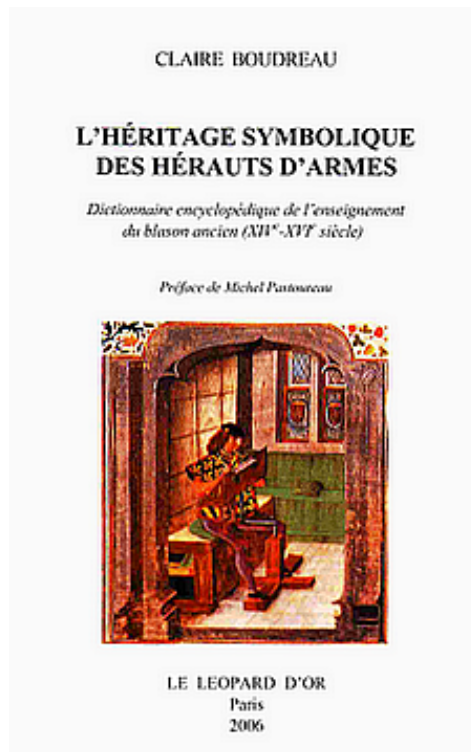
CONCLUSION

Les auteurs anciens du blason consacrent traditionnellement les premières lignes de leurs écrits au thème des origines des armoiries. Ils partagent une vision statique des ar-

moiries qui demeure la même jusqu'au XVII^e siècle. Bien que l'on ne sache pas grand chose sur la vie de la plupart d'entre eux, on peut tout de même suggérer que leur enseignement était naturellement inspiré de l'environnement nobiliaire dans lequel ils évoluaient.

La définition médiévale des armoiries est aujourd'hui tout à fait désuète. Les données sur lesquelles elle se fondait, notamment pour affirmer une origine antique et royale du système armorial, ont en effet été progressivement puis complètement rejetées à partir du XVII^e siècle. Peu à peu dénigrée et finalement ridiculisée, cette théorie ancienne est en grande partie responsable du désintéressement des héraldistes et des historiens envers les traités de blason médiévaux. Or, il n'est pas rare qu'encore aujourd'hui certaines théories et préjugés, de même que des classifications de meubles héraldiques dérivées des croyances dépassées, trouvent place dans des livres d'introduction à l'héraldique.

N'ayant pas, loin de là, épuisé le sujet, je consacrerai ma prochaine chronique à l'origine des armoiries telle qu'elle est enseignée de nos jours. Nous verrons que les recherches historiques ont, depuis le XX^e siècle, grandement renouvelé l'état de la question sans la résoudre entièrement.



Premier de trois volumes de l'auteure, les deux premiers étant un dictionnaire et le troisième un index. Le tout fait plus de 1 000 pages.